

ASSEMBLEE GENERALE du 22 février 2024

Ordre du jour

Les membres du bureau

CLAUDE	MARCEL	Président
FRANCONVILLE	BERNARD	Vice-Président
STEFANA	GRAZIELLA	Trésorière
MOUSNIER	PHILIPPE	Secrétaire Général

Les membres du Conseil d'Administration

FRANCONVILLE BERNARD
Hautes Alpes (05) PACA

CAZALS GILBERT
Meurthe&Moselle (54) GRAND EST

BOULE OLIVIER
Haut Rhin (68) GRAND EST

MOUSNIERPHILIPPE
Meurthe&Moselle (54) GRAND EST

STEFANA GRAZIELLA
Haut Rhin (68) GRAND EST

GUILLOT NORBERT
Gironde (33) NOUVELLE AQUITAINE

LUCAS JEAN-YVES
Seine (75) ILE de FRANCE

HEBERT CHRISTOPHE
Hérault (34) OCCITANIE

CLAUDE MARCEL
Meurthe&Moselle (54) GRAND EST

DARQUES ERIC
Nord (59) HAUTS DE FRANCE

GATTI ROLAND
Meurthe&Moselle (54) GRAND EST

VASTRAL BERNARD Hauts de Seine (92)
ILE de FRANCE

PLAS BERTRAND
Bas Rhin (67) GRAND EST

Tous nos administrateurs ont la faculté et la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire national dans les domaines délimités par l'article 3 de nos statuts, en agissant directement auprès des instances judiciaires, publiques, des forces de police et de gendarmerie, et/ou en coopérant avec les médias, les journalistes et les organes de presse.

Le Conseil d'Administration propose la nomination de 4 nouveaux administrateurs en remplacement des départs pour diverses raisons. Conformément à nos statuts cette nomination est soumise au vote de l'assemblée pour être validée.

Jean Pierre STEINER

Chantale LANDENBOURGER

Danielle JAGER WEBER

Patrick DUPONT

Les délégués départementaux

Nous avons également dans plusieurs départements des délégués et des représentants chargés d'animer, de coordonner nos actions et d'être notre interface avec les lanceurs d'alerte.

Var 83	PACA	Somny	Corine
Hérault 34	OCCITANIE	Hugon	Marie
Meurthe & Moselle 54	G EST	Gatti	Roland
Drôme 26	AUVERGNE RHONE ALPES	Collonge	Christine
Moselle 57	G EST	Jager Weber	Danièle
Lozère 48	OCCITANIE	Deltour	Fabrice

Hautes Alpes 05 PACA

Franconville

Bernard

Finistère 29 BRETAGNE

Dupont

Patrick

Haut Rhin 68 G EST

Boule

Olivier

Haut Rhin 68 G EST

Stéfana

Graziella

Nomination de 5 nouveaux Référents

Nord 59 HAUTS DE FRANCE

COUVEZ PATRICK

ERIC DARQUES

Loire atlantique 44 PAYS DE LOIRE

VERCHERE FRANCOISE

Hérault 34 OCCITANIE

HEBERT CHRISTOPHE

Maine & Loire 49 PAYS DE LOIRE

BOUYER MICHEL



Intervention de Marcel Claude Président d »AC !!

Mesdames, Messieurs, chers membres, chers amis,

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui dans le cadre de notre Assemblée Générale Ordinaire 2024. C'est l'occasion pour nous de prendre le temps d'échanger et d'énoncer des idées concernant la vie et le devenir de notre communauté.

En effet, si la réflexion demeure le moteur principal de nos rencontres, AC!! ne serait rien sans vous, les bénévoles, les partenaires, les adhérents. C'est pourquoi en préambule je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre investissement personnel quotidien ainsi que pour votre participation active au sein de notre organisme.

Nous voici donc tous réunis en ce début d'année 2024 pour notre deuxième Assemblée Générale. Cela va nous permettre de faire un état des lieux de quantifier et qualifier les très nombreuses actions entreprises au cours de ces 2 années passées.

Que de chemins, pas toujours simples ni faciles à emprunter, ont été parcourus depuis ce mois de juin 2021 avec toujours en ligne de mire: la défense de l'intérêt général. Le temps judiciaire disait un élu n'est pas le même que celui des médias, force est de constater qu'il avait raison ! En effet entre la découverte d'une carambouille (ou de plusieurs souvent empilées à la façon des poupées russes), sa divulgation grâce aux lanceurs d'alerte, le montage du dossier, l'enquête des forces de l'ordre, sa révélation dans la presse, son instruction suivie ou pas par la justice, et enfin le premier jugement il peut se passer plusieurs années ! Ces délais peuvent être aisément doublés avec l'usage, par le présumé innocent de toutes les voies de recours (appel et cassation).

Mais le résultat du travail méticuleux, laborieux de chacune et chacun d'entre nous est au rendez-vous avec des centaines d'affaires en cours dans toutes les

régions de France d'ailleurs chaque jour cette liste s'allonge. Nous y reviendrons un peu plus loin en détail avec notre point sur les actions et affaires en cours.

Membres présents participants à notre AGO : 32

- 01 Bernard Vastral
- 02 Graziella Stefana
- 03 Bernard Franconville
- 04 Philippe Mousnier
- 05 Marcel Claude
- 06 Eric Darques
- 07 Sebastien Golly
- 08 Serge Blondeaut
- 09 Norbert Guillot
- 10 Pascal Vincent
- 11 & 12 Christine Lavigne du Cadet & une personne du 64 qui n'a pas internet
- 13 Jean Pierre Steiner
- 14 Danièle Jager Weber
- 15 Françoise Verchère
- 16 Patrick Dupont
- 17 Mariline Thiebaut
- 18 Anny Rambaud
- 19 Loic Favier
- 20 Michel Raymond
- 21 Johan Ohling
- 22 Chantal Ladenburger
- 23 Jean Yves Lucas
- 24 Roland Gatti
- 25 Robin Burglin
- 26 Bertrand Plas
- 27 Jean Claude Mercier
- 28 Fabrice Deltour
- 29 Olivier Boule
- 30 Jean Pierre Emaille
- 31 Michel Bouyer
- 32 Gilbert Cazals

membres représentés : 10

33 Jean Pierre Choffel	(représenté Par Bernard Franconville)
34 Michel Bertrand	(représenté par Marcel Claude)
35 Delphine Spitz	(représentée Danièle Jager Weber)
36 Nathalie Tortrat	(représentée par Marcel Claude)
37 Marie Hugon	(représentée par Philippe Mousnier)
38 Brigitte Baillet	(représentée par Philippe Mousnier)
39 Christophe Hebert	(représenté par Philippe Mousnier)
40 Arnaud Casalis	(représenté par Marcel Claude)
41 Claudette Guiraud	(représentée par Danièle Jager Weber)
42 Jean Marie Bellochio	(représenté par Graziella Stéfana)

Nombre Total : 42

Cette année une procédure de vote à bulletin secret a été mise en place sur la plateforme Balotilo, pour recueillir vos suffrages le bureau de vote AC !!, permettant aux adhérents (à jour de cotisation et ayant plus de 3 mois d'ancienneté au jour du scrutin) de s'exprimer a été ouvert à 10h00 et fermera lors de notre AGO à 20h30, ainsi les résultats seront immédiatement annoncés.

Marcel Claude nous allons donner la parole à notre trésorière pour le rapport financier car Philippe est occupé à essayer de résoudre quelques problèmes techniques de connexion rencontrés par nos membres.

Rapport financier présenté par notre trésorière Graziella Stefana

Vérificateurs aux comptes Norbert GUILLOT et Gilbert CAZALS

Vous avez tous reçu les documents avec le rapport financier pour assister à l'AG je le reprends en rapidement car il n'y a pas grand-chose à dire mais si vous avez des questions on y répondra sans problème

Nous avons 9088 € de frais de déplacement du président qui a fait l'an passé 14 000 kms ce qui a mon sens est énorme, il ne va pas continuer comme cela longtemps j'aimerais émettre un sentiment quand notre président de déplace

sur le terrain quand il rencontre des personnes, adhérents et/ou des lanceurs d'alerte qu'elles participent aux frais de déplacement car notre association n'a pas beaucoup d'argent et on dépense beaucoup avec les frais de déplacement.

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2023		
	RECETTES	DEPENSES
	29486,84	9730,10
REPORT BANCAIRE DU 28/12/2022	10268,31	
ADHESIONS ET DONS	19219,03	
DONT DONS	10779,03	
DONT ADHESIONS	8440,00	
TOTAL RECETTES	29487,34	
FRAIS DE DEPLACEMENT PRESIDENT		9088,57
ENVOIE LETTRES RECOMMANDEES		67,15
FORFAIT BUREAUTIQUE photocopies		240,00
ABONNEMENT ZOOM		167,88
FRAIS BANCAIRES		166,5
TOTAL	29 487,34 €	9 730,10 €
solde bancaire au 29/12/2023		19 757,24 €

Nous sommes 223 adhérents nous étions à 290 car 67 n'ont pas renouvelé leur adhésion à aujourd'hui.

Vous avez des questions réfléchissez bien sur le fait que les gens qui demandent à notre président de se déplacer qu'ils participent aux frais de déplacement. Car je pense qu'on ne peut pas continuer comme cela longtemps bien qu'il y ait de l'argent qui rentre sous forme de dons.

Marcel Claude précise qu'il y a des rentrées substantielles sous forme de dons mais il est vrai aussi que ce n'est tout à fait logique car il y a des gens qui nous aident et nous font des dons sans qu'il y ait un dossier ou une affaire en contrepartie, quelquefois je me déplace pour ouvrir des dossiers sans retour financier ni dons ni adhésion et par exemple il y a 2 ans lors de l'ouverture d'une affaire il y a eu 10 adhésions, et maintenant que le dossier arrive à son terme 8 n'ont pas ré adhééré c'est comme cela même si c'est pas très sympathique car s'il prenaient un avocat ça coûterait plus cher que une adhésion de 40 €. Pour terminer une fois le procès gagné ce n'est pas pour autant qu'ils devraient quitter l'association mais bien au contraire rester pour nous encourager et nous aider en recherchant d'autres adhérents. Mais c'est comme ça malheureusement c'est le propre de l'humain.

Françoise Verchère demande si nous avons une politique de relance des anciens adhérents.

Réponse affirmative de Marcel, Graziella précise que nous faisons une relance tous les 3 mois et à cette occasion nous avons des personnes qui renouvellent. Marcel propose d'envisager de mettre en place un système de relance automatique car par exemple il y a des petits malins qui ont adhéré en juin ensuite l'année d'après en septembre puis la suivante en décembre tout cela pour gagner 6 mois c'est du gagne petit car 40 € avec 60% de défiscalisation ça fait 16€ mais c'est comme cela j'en relance beaucoup par téléphone parce que je les connais directement. Si par exemple on faisait un prélèvement automatique tous les ans on n'aurait pas ce problème. Philippe relance Graziella relance, moi je relance et le pire dans tout cela ce sont les fiches d'adhésion ou l'écriture des numéros de téléphone et des adresses mail ce n'est pas terrible et avec des erreurs ce qui complique nos relances.

Graziella : nous avons donc au 29 12 2023 un résultat net de 19 757.24 que je reporte sur l'année 2024 Pour le budget prévisionnel de l'année prochaine je propose de rester sur la même base que cette année car nous ne savons pas actuellement qu'elles vont être les dépenses que nous risquons d'avoir car la seule dépense importante ça va être pour mettre en forme notre site internet nous partons sur le même budget réalisé que nous avons et après on verra tout s'attachant à ne pas dépasser ce que nous avons eu en recettes cette année. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Christine La Vigne du Cadet revient sur le prélèvement automatique en disant que ça serait la bonne solution car c'est aussi par oubli que les ré adhésions ne se font pas.

Marcel dit que prélèvement à la date anniversaire est une bonne idée.

Graziella précise qu'avec le prélèvement automatique elle a impérativement besoin du téléphone et du mail de la personne.

Bernard précise que pour faire face à l'augmentation du nombre d'adhérent on a réfléchi avec Philippe sur la mise en place d'outils permettant de simplifier les tâches administratives tout en ayant un bon niveau sécuritaire et faciliter la gestion donc toutes vos propositions sont les bienvenues

Graziella annonce qu'elle a terminé avec l'exposé du rapport financier.

Habituellement nous avons à nous prononcer sur le rapport financier mais comme tous les votes sont enregistrés sur la plateforme Balotilo depuis ce matin 10h00 les résultats ne seront annoncés qu'après la clôture du scrutin à 20h30, ce sera ainsi pour le rapport moral et toutes les autres sollicitations, la nomination des nouveaux administrateurs et vérificateurs aux comptes, la modification de nos statuts.

Rapport moral

(dont vous avez tous reçu un exemplaire par mail)

présenté par Philippe Mousnier Secrétaire général

Rappel de l'objet statutaire et des valeurs de l'association

Régi par la loi du 1er juillet 1901 notre organisme a pour objet :

- ❖ la lutte contre la corruption et plus particulièrement celle afférente aux milieux politiques et aux élus de la nation, (sous le terme de corruption, l'association vise toutes les formes de malversations et de manquements, notamment conflits d'intérêts, abus de biens sociaux, trafics d'influence, détournements de fonds publics, prises illégales d'intérêts et plus généralement toute infraction à la probité publique.)
- ❖ la veille au bon usage de l'argent public et de dénoncer tous les gaspillages, à ce que les subventions ne faussent pas le marché et ne favorisent pas le clientélisme,
- ❖ la vérification de l'attribution des marchés publics pour qu'elle soit faite dans les règles et ne permette pas le favoritisme,
- ❖ de mener des actions en vue de promouvoir l'éthique en politique et la défense de l'intérêt général,
- ❖ de vérifier la mise en œuvre effective de la Charte de l'environnement inscrite au préambule de la Constitution qui affirme que " la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation " et notamment son article 7 : " Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. "
- ❖ de protéger, écouter, et aider les lanceurs d'alerte dans la mesure du possible,
- ❖ de collaborer en toute indépendance avec les journalistes d'investigation travaillant sur les problématiques touchant l'objet social,

- ❖ de signaler à la Justice tout manquement à la probité et à l'éthique en politique,
- ❖ de produire de l'information sur ces thématiques et de mener des actions ayant un rôle d'éducation, de formation et de prévention à destination de tous les citoyens et des élus des collectivités locales,
- ❖ La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation
- ❖ la préservation, la défense de la santé publique et de la protection de nos concitoyens en matière de santé environnementale, de menaces de santé publique doit être recherchée au même titre que tous les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

Rapport financier

A été présenté par Graziella Stéfana notre trésorière dans le point précédent

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2023

Les soussignés, chargés d'apporter leur concours à notre toute jeune association dans l'attente de la mise en place d'une commission de contrôle, attestent que la comptabilité de trésorerie présentée par Stéfana Graziella est parfaitement adaptée aux mouvements financiers observés; l'exercice, clôturé avec un excédent de 19.757,24€, ne présentant aucun engagement en cours de réalisation tant en recettes qu'en dépenses.

Nous nous sommes assurés de la clarté, sincérité et transparence, des opérations enregistrées en comptabilité et retracées sur les relevés bancaires de la Banque populaire. Aucune observation n'a été formulée à l'issue de cet examen.

Ils adressent à la trésorière leurs plus vives félicitations pour son extrême rigueur dans la tenue des comptes, et leurs remerciements pour son dévouement. En

conséquence, les soussignés demandent à l'assemblée des adhérents de bien vouloir lui en donner décharge.

Le 12 janvier 2024

Gilbert Cazals

Norbert Guillot

Nos Actions & affaires en cours

Nous avons mené sans relâche la lutte dans plusieurs secteurs celui de l'environnement, celui de la santé et bien sûr celui de la corruption et de l'éthique en politique.

Nous continuons à officier chaque jour comme "empêcheurs de magouiller en rond" en engageant nos actions avec à la clé de nombreuses plaintes contre X et de non moins nombreux signalements devant les parquets de plusieurs tribunaux dans toutes les régions de France et de Navarre.

Certaines sont déjà sous les projecteurs de plusieurs médias, d'autres n'en sont qu'à leurs préliminaires et donc nous restons discrets sur le sujet pour ne pas gêner le déroulement des enquêtes et protéger les lanceurs d'alerte qui se sont confiés à nous.

Nous ne faisons pas de coups médiatiques, nous laissons les forces de police et de gendarmerie réaliser discrètement leurs enquêtes en toute sérénité pour qu'elles puissent tisser maille après maille le filet leur permettant de capturer le gibier et de le faire traduire devant de la justice avec des chances raisonnables d'aboutir à une condamnation.

Nous procédons aussi dans ce sens pour protéger au maximum les lanceurs d'alerte que nous avons rencontrés et qui ont eu le courage de nous signaler des actes qui sont à tout le moins irréguliers, voire délictueux.

Tout tapage médiatique excessif par rapport à l'avancée des différentes enquêtes, n'est jamais constructif et bien souvent il peut conduire à des disparitions de preuves, des pressions sur les éventuels témoins, sans parler également de "concomitances organisées" de certains témoignages.

C'est pourquoi nous ne vous présentons que les affaires qui sont déjà sur les rails de la justice et dévoilées par la presse.

Le temps judiciaire étant très éloigné du nôtre et de celui des médias, en effet pour obtenir une première condamnation (susceptible d'être frappée d'appel) il faut de longs mois voire de longues années à faire nos signalements devant les forces de l'ordre et ensuite devant la justice dans les prétoires.

Evènements et actions diverses

Salon Primevère à Lyon les 17 18 et 19 février 2023 où Françoise Verchère a représenté notre association et animé une table ronde ayant pour objet la défense de l'environnement, le devoir d'alerte, les diverses propositions et actions pour y parvenir.



Du devoir d'alerte à la résistance



Conférence (1h30) : samedi 14h, salle lumière 9

Intervenant-e(s):

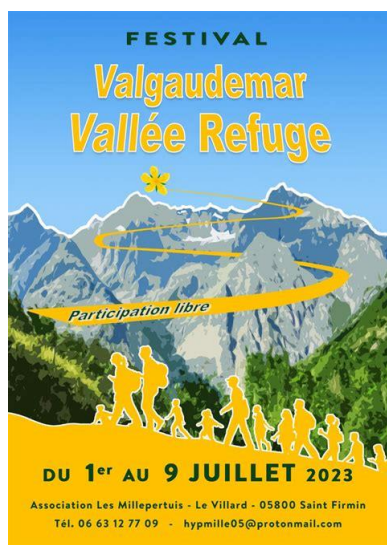
Alternatiba - ANV Rhône, Extinction Rebellion, Bassines non merci, Dernière Rénovation Table ronde animée par Françoise Verchère d' AC !! (Anti Corruption)

Aujourd'hui, si les discours politiques n'osent plus franchement remettre en cause le dérèglement climatique, il n'en reste pas moins que dans les faits, les atteintes à l'environnement se poursuivent. Malgré les appels à la sobriété (terme sur lequel il faudrait interroger le signifiant politique) le constat est consternant : les mesures ne sont pas à la hauteur de l'enjeu de santé publique. Quelle est la responsabilité des représentants politiques ? Peut-on se contenter d'alerter ou faut-il résister ? Animée par Françoise Verchère, cette table ronde invite différentes associations qui oeuvrent pour des futurs désirables. L'occasion de comprendre les différents modes d'actions et leurs complémentarités.

Le 15 juin 2023, notre association a fêté ses deux ans d'existence. A cette occasion, notre président a remercié les nombreux adhérents et les journalistes indépendants qui aident l'association, et a rappelé qu'autour de lui des administrateurs bénévoles expérimentés s'impliquent quotidiennement dans la lutte contre la corruption et la protection des lanceurs d'alerte.

Lors de la journée mondiale des lanceurs d’alerte, le 23 juin 2023, la défenseure des droits a salué ceux qui osent dire la vérité. Elle a tenu à réaffirmer son engagement auprès des lanceurs d’alerte et sa détermination à assurer leur protection. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site : La Défenseure des Droits.

En juillet 2023, L’AFA, l’Agence Française Anticorruption, a publié son rapport d’activité 2022 détaillant en particulier les nouvelles modalités de contrôle, les guides pratiques et outils innovants, les programmes de mise en conformité décidés à l’issue des CJIP (Convention Judiciaire d’Intérêt Public) et son futur plan national : <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr>.



Le 8 juillet 2023, notre association présente au festival "Valgaudemar Vallée Refuge" département des Hautes Alpes 05 a participé à une conférence-débat sur les évolutions de notre environnement, et l’urgence climatique : “Nouvel Eldorado...de la méduse” au cours duquel AC a expliqué ses actions concernant des dérives au prétexte de la préservation des écosystèmes, des affaires mêlant intérêts publics et privés, avec Marcel Claude (président de l’association “AC anticorruption”), Stéphanie Fontaine (journaliste indépendante française et membre du collectif de journalistes indépendants Extra Muros), Françoise Verchère (ex-élue locale auteur de “Du devoir d’alerte à la résistance”), Bernard Franconville (ex-cadre territorial Administrateur AC!! Anti-Corruption), Association Les Amis du Buech “carrières et bassines” Préservation du vivant.

En octobre 2023, l’Observatoire de l’Ethique Publique a publié un guide pratique de déontologie de la vie publique locale concernant la maîtrise des

risques d'atteinte à la probité dans les collectivités territoriales : Observatoire de l'éthique publique.

Il faut noter qu'en deux ans et demi, notre association a déposé plus de vingt plaintes, non médiatisées sur demande des procureurs pour une question de discrétion pour ne pas nuire et perturber les enquêtes en cours.

Lors de notre conseil d'administration du 26 octobre 2023, de nouveaux référents ont été nommés : Eric Darques et Patrick Couvez (59), Françoise Verchère (44), Christophe Hébert (34), Michel Bouyer (49).

Réunion publique à Valenciennes fin novembre 2023



L'association AC!! Anti-Corruption a expliqué son travail depuis 2 ans et demi contre les élu.e.s corrompu.e.s, voire les corrupteurs, dans toute la France. Durant deux heures, Eric Darques, référent pour le Nord, le Président de l'association Marcel Claude, et leur avocat Vincent Poudampa, ont balayé les différents aspects

d'un dossier et les raisons de leurs interventions toujours guidées par une utilisation appropriée de l'argent public.

<https://www.va-infos.fr/2023/11/27/eric-darques-favorable-a-un-tribunal-specialise-pour-les-elus/>

Les affaires en cours

Gap 05 Hautes Alpes

Janvier 2024

plainte, contre X pour : Prise illégale d'intérêts, délit réprimé par l'article 432-12 du Code pénal Détournement de biens publics, délit réprimé par l'article 432-15 du Code pénal

<https://ram05.fr/acquisition-de-67-hectares-par-la-ville-de-gap-une-association-anticorruption-a-depose-une-plainte-contre-x>

Cumuls d'emplois non déclarés et/ou non autorisés au Conseil Départemental des Alpes Maritimes 06

19 décembre 2023 :

Plainte contre X en matière de délit politique et financier au Parquet National Financier :

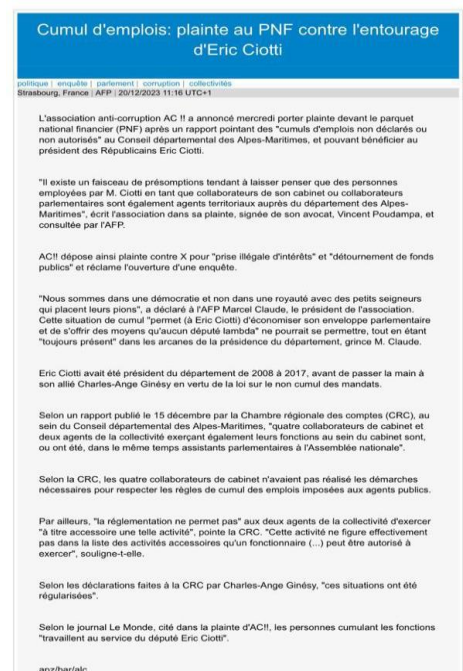
Eric Ciotti épinglé par la chambre régionale des comptes pour les cumuls d'emplois de son entourage. Le conseil départemental des Alpes-Maritimes, fief du président du parti Les Républicains, est pointé du doigt pour plusieurs cas de "cumuls non déclarés ou non autorisés" de fonctions parmi ses employés.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/12/15/la-chambre-regionale-des-comptes-epingle-les-cumuls-d-emplois-de-l-entourage-d-eric-ciotti_6205950_3224.html?random=142145692

<https://juste-milieu.fr/cumul-demplois-eric-ciotti-encore-mis-en-cause/>

<https://twitter.com/bfmcotedazur/status/1737542112265015523?s=48&t=93q27nogF0TDa5qgDUowFg>

<https://www.sudouest.fr/justice/l-entourage-d-eric-ciotti-vise-par-une-plainte-pour-cumul-d-emplois-deposee-au-pnf-17893100.php>



https://rmc.bfmtv.com/actualites/police-justice/faits-divers/cumul-d-emplois-plainte-au-pnf-contre-l-entourage-d-eric-ciotti_AD-202312200609.html

https://www.bfmtv.com/amp/cote-d-azur/cumul-d-emplois-une-association-depose-plainte-au-pnf-contre-l-entourage-d-eric-ciotti_AD-202312200407.html

Sornéville Meurthe et Moselle 54

30 décembre 2021 :

Signalement auprès du tribunal judiciaire de Nancy concernant les agissements du maire de Sornéville (54) qui aurait, après avoir modifié le PLU, déclassé des terrains privés au profit de la société de son fils.

<https://www.estrepublikain.fr/edition-nancy-et-agglomeration/2020/03/12/un-maire-cerne-par-les-plaintes>

<https://infodujour.fr/politique/collectivites/72411-sorneville-54-vers-une-dissolution-du-conseil-municipal>

13 décembre 2023 : la préfecture de Meurthe-et-Moselle vient de demander au ministre de l'Intérieur la dissolution du conseil municipal de cette commune de 300 habitants où, depuis deux ans, le budget n'est plus voté.

Paris Seine 75

Tahitigate ou la ballade polynésienne de Mme Hidalgo

14 novembre 2023 : plainte contre X au parquet National Financier pour détournement de fonds publics. D'autres plaintes et signalements ont été déposés depuis par des élus parisiens.

<https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20231122-voyage-d-hidalgo-en-polyn%C3%A9sie-un-signalement-et-une-plainte-en-cours-d-analyse-au-pnf>

<https://www.tf1info.fr/politique/voyage-polemique-anne-hidalgo-tahiti-le-parquet-national-financier-pnf-analyse-un-signalement-et-une-plainte-2277028.html>

https://www.bfmtv.com/paris/voyage-d-anne-hidalgo-a-tahiti-le-parquet-national-financier-a-nouveau-saisi_AV-202312120192.html

<https://www.bvoltaire.fr/tahitigate-danne-hidalgo-le-pnf-saisi/>

<https://www.europe1.fr/Police-Justice/voyage-danne-hidalgo-a-tahiti-un-signalement-et-une-plainte-en-cours-danalyse-au-pnf-4215872.amp>

<https://www.leparisien.fr/politique/tahitigate-le-parquet-national-financier-saisi-apres-le-voyage-danne-hidalgo-21-11-2023-XVDQ6M5I2RCV7AKNDH2MBGFQD4.php>

Romainville Villemomble Seine Saint Denis 93

novembre 2023 : Plainte contre X en matière de délit politique et financier au procureur de Bobigny

<https://www.streetpress.com/sujet/1686311372-plainte-deposee-filiale-edf-rte-huile-toxique-romainville-villemomble>

Glatigny Moselle 57

Octobre 2023 : AC porte plainte contre X à la suite de révélations de lanceurs d'alerte concernant des problèmes de voiries, de surfacturations, de faveurs et autres gabegies, visant la mairie de Glatigny (57).

<https://infodujour.fr/societe/71808-glatigny-57-le-village-maudit-depuis-1670>

Mulhouse Haut Rhin 68

Septembre 2023 : notre association a déposé une plainte contre X dans le dossier d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, conduisant le gestionnaire du Mulhouse Olympic Natation devant le tribunal judiciaire ; l'agglomération devant être également sur le banc des accusés le 16 novembre 2023

"Il leur est reproché d'avoir profité d'un certain nombre de détournements", a indiqué la procureure de Mulhouse, Edwige Roux-Morizot. Le préjudice « se calcule en centaines de milliers d'euros », selon le parquet. Ils seront jugés le 16 novembre 2023 par le tribunal correctionnel de Mulhouse.

C'est désormais la communauté d'agglomération de Mulhouse (M2A) qui est visée par L'association AC !! Anti-corruption a porté plainte contre x le 22 août, pour des soupçons de " favoritisme " et de " prise illégale d'intérêts ". Selon elle, M2A (financeur à hauteur de 70% du MON) ne pouvait pas ne pas savoir ce que les gestionnaires du Mulhouse Olympic Natation faisaient avec l'argent public. " Ou alors, ils sont totalement ignorants, et donc incapables de gérer notre argent ", glisse, dépité, Marcel Claude, président de AC !! Anti-corruption.

Parc éolien du Tréport Dieppe Seine-Maritime 76

Août 2023 : l'éolien en mer : AC travaille depuis plusieurs mois sur ce dossier grâce à des lanceurs d'alerte et se réserve le droit de saisir le PNF et le parquet Environnement : voir l'article de Léo Le Calvez du 8 août « La machine à cash » paru dans le média Factuel.

https://factuel.media/eco-conso/articles/les-eoliennes-en-mer-la-machine-a-cash-qui-profite-a-letranger_tco_20545316

Silly-sur-Nied Moselle 57

Juillet 2023 : dépôt de plainte contre X dans l'affaire de diplôme des secrétaires de la mairie de Silly-sur-Nied (57), en raison de l'opacité entourant l'organisme

de formation et le rôle tenu par le maire lui-même directeur pédagogique d'un institut de formation.

<https://infodujour.fr/education/formation/70658-silly-sur-nied-57-polemique-autour-du-diplome-des-secretares-de-mairie>

Anould Vosges 88

Juillet 2023 : notre association a été suivie par le procureur dans l'affaire d'Anould (88), plainte ayant été déposée pour soupçons de détournements de biens publics sur l'employée de mairie. Son renvoi en correctionnelle est prévu en mai 2024. AC sera représenté par son avocat.

<https://www.vosgesmatin.fr/faits-divers-justice/2023/07/11/soupcons-de-detournements-de-biens-publics-a-la-mairie-d-anould-l-employee-jugee-en-mai-au-tribunal-judiciaire>

<https://www.vosgesmatin.fr/faits-divers-justice/2023/02/07/soupcons-de-detournement-de-biens-publics-a-la-mairie-d-anould-un-employe-des-services-municipaux-vise-par-trois-plaintes>

<https://www.vosgesfm.fr/news/trois-plaintes-deposees-contre-un-employe-des-services-municipaux-d-anould-pour-detournement-de-biens-publics-986>

Thionville Moselle 57

Juin 2023 : la série #Thionvileaks tient les citoyens en haleine. En effet, quelques 15 épisodes sont prévus pour la saga de Thionville qui continue (voir article du 26 juin du journaliste Charles Michel dans le Virgule.lu). Rappelons que AC a saisi le 12 avril dernier le Parquet financier pour escroquerie, abus de

confiance et prise illégale d'intérêts mais aussi le JIRS (Juridiction interrégionale spécialisée dans la lutte contre la criminalité et la délinquance organisée) de Nancy

<https://www.virgule.lu/granderegion/thionville-ton-univers-impitoyable/1764156.html>

<https://infodujour.fr/societe/justice/70185-thionvileaks-episode-3-presentation-des-amis>

https://www.youtube.com/watch?v=c_HdRx87Bm0

Pau/Artigueloutan Pyrénées-Atlantiques 64

26 mars 2023 : Notre association a porté plainte devant le parquet de l'environnement dans l'affaire du méthaniseur de Pau.

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/environnement/fosse-ou-cours-d-eau-le-tribunal-administratif-va-devoir-trancher-dans-l-affaire-du-methaniseur-d-artigueloutan-17541668.php>

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/bearn/bearn-trois-associations-sur-le-front-contre-la-construction-d-un-methaniseur-industriel-a-artigueloutan-1787530.php>

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/un-methaniseur-en-projet-a-artigueloutan-des-riverains-craignent-les-nuisances-a-venir-1593191680>

Saint Avold Moselle 57

09 mars 2023 : Notre association nationale a porté plainte devant le Parquet financier dans l'affaire du rapport interne de la mairie de Saint-Avold (57). Depuis quelques mois, des lanceurs d'alerte nous contactent et cela n'a que trop duré. Il est nécessaire à présent de siffler la fin de la partie C'est donc en l'état de ces

éléments et aux fins de voir procéder à l'ouverture d'une instruction pénale que l'association AC !! a déposé une plainte, contre X pour escroquerie, abus de confiance, prise illégale d'intérêts, détournement de biens publics.

<https://www.republicain-lorrain.fr/faits-divers-justice/2023/03/14/affaire-du-rapport-interne-il-faut-essayer-de-delocaliser>

Solgne Moselle 57

6 février 2023 : Plainte déposée au Parquet de Metz pour de nombreux délits présumés concernant la gestion de l'association concernant la salle polyvalente de Solgne (57)

<https://www.republicain-lorrain.fr/politique/2023/02/23/plainte-deposee-pour-detournement-l-association-de-la-salle-polyvalente-de-solgne-bientot-dissoute>

<https://infodujour.fr/societe/justice/65033-rififi-a-la-mairie-de-solgne-moselle>

<https://ac-anti-corruption.fr/solgne-en-moselle/>.

Strasbourg Bas Rhin 67

12 janvier 2023 : Plainte contre X auprès du PNF pour favoritisme et prise illégale d'intérêts concernant les missions de conseil de Jean Rottner ex président de la région Grand Est.

<https://www.20minutes.fr/justice/4018698-20230113-grand-association-anticorruption-porte-plainte-contre-ancien-president-jean-rottner>

<https://www.rue89strasbourg.com/jean-rottner-association-anti-corruption-plainte-254374>

<https://www.lest-eclair.fr/id445405/article/2023-01-12/grand-est-une-association-anticorruption-porte-plaine-contre-jean-rottner-pour>

<https://www.lunion.fr/id445392/article/2023-01-12/affaire-rottner-une-plainte-deposee-pour-prise-illegale-dinterets-par-une>

https://www.francetvinfo.fr/elections/regionales/reconversion-de-jean-rottner-une-plainte-adressee-au-pnf-par-une-association-anticorruption_5600426.html

Metz Thionville Moselle 57

31 décembre 2022 : Signalement à la direction des finances publiques au motif d'une possible fraude fiscale d'une étude d'huissiers à Metz, après une plainte pénale, une enquête préliminaire du procureur.

<https://www.lejdd.fr/Societe/a-metz-cette-querelle-qui-agite-des-huissiers-4161035>

Carhaix Finistère 29

7 janvier 2022 : Dépôt d'une plainte contre X auprès du procureur de la République de Brest pour prise illégale d'intérêts et détournement de biens publics visant la gestion du maire de Carhaix (29) ciblant les moyens de la mairie qui ont été mis à disposition de personnes dans le cadre de leur vie privée, en tout état de cause hors de leurs fonctions, en pleine crise sanitaire, lors de la soirée du 10 décembre 2021.

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/soiree-polemique-a-carhaix-le-bureau-de-poher-communaute-soutient-christian-troadec-28-01-2022-12913601.php>

<https://www.letelegramme.fr/finistere/cleden-poher/ac-l-association-qu-place-l-anticorruption-sur-tous-les-domaines-05-03-2022-12933560.php>

Notre président s'était déplacé à Carhaix pour organiser (non sans souci) une réunion avec les citoyens de la commune où il avait été très difficile d'obtenir une salle.

<https://www.letelegramme.fr/finistere/carhaix/le-calvaire-d-ac-anticorruption-pour-denicher-une-salle-de-reunion-en-poher-01-03-2022-12930840.php>

Juillet 2023 : l'affaire de Carhaix, pour laquelle AC a déposé pas moins de 3 plaintes dont 2 instruites à ce jour et 1 signalement à la HATVP, a conduit le parquet de Brest à ouvrir une enquête préliminaire confiée à la police judiciaire.

https://factuel.media/argent-public/articles/christian-troadec-maire-de-carhaix-verse-par-une-plainte-pour-faux-en-ecritu_tco_20583012

Décharge sauvage de They-sous-Monfort Vosges 88

2 juillet 2021 : Dépôt de plainte contre X au pôle environnement du Parquet de Nancy concernant une décharge de déchets plastiques à They-sous-Monfort 88.

24 janvier 2022 : AC !! demande qu'une expertise des sols soit réalisée.

L'enquête est toujours en cours.

Le parc éolien du bois de Belfays à cheval sur les Vosges 88 et le Bas Rhin 67

30 avril 2022 : plainte contre X auprès du Parquet de Strasbourg dans l'affaire des éoliennes, à la suite des anomalies constatées dans la constitution de projets d'implantation d'éoliennes à cheval sur les deux départements du Bas-Rhin et des Vosges.

2 avril 2023 : notre association a effectué un signalement complémentaire auprès du Parquet savernois (voir l'article sur Facebook).

Dans le même temps le maire de Saales a fait un signalement au procureur de la République de Saverne conformément à l'article 40 alinéa 2 du **Code De Procédure** pour irrégularités relevant du **Code Général des Collectivités Territoriales** et du **Code du Commerce**.

<https://infodujour.fr/politique/collectivites/69093-entre-vosges-et-alsace-embrouillamini-autour-de-10-eoliennes>

L'enquête est en cours.

Libourne Gironde 33 Fermentalg des faux brevets

4 juillet 2022 : une plainte contre X a été déposée auprès du Parquet de Paris pour escroquerie concernant de faux brevets déposés avant l'entrée en Bourse de la société FERMENTALG 33500 LIBOURNE, ceci grâce à des fonds publics.

L'enquête est en cours.

Pont à Mousson Meurthe & Moselle 54

12 mars 2022 :

à la suite du rapport de la cour régionale des comptes du Grand-Est, un signalement a été déposé auprès du procureur de Nancy concernant la dérive constatée dans la gestion de l'association support culturel de l'ancienne abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson (54), plus particulièrement aux conditions qui ont présidé au rachat par l'Association de la résidence hôtelière intervenues en 2019 et au recrutement d'un chargé de mission du groupe politique de la majorité de la Région Grand Est.

En 2023 un nouveau signalement a été fait auprès du procureur de la République

Remiremont Vosges 88

28 décembre 2021 :

un signalement et le dépôt d'une plainte simple contre X ont été déposés auprès du tribunal judiciaire d'Epinal concernant le maire de Remiremont (88) pour avoir organisé une soirée privée en plein covid avec des clients d'un bar dans les locaux de la mairie.

L'enquête est en cours.

Serre Chevalier Hautes Alpes 05

mars 2022 :

dépôt d'une plainte au procureur de la République contre X pour prise illégale d'intérêts, (délit réprimé par l'article 432-12 du Code pénal) et trafic d'influence, (délit réprimé par l'article 433-2 du Code pénal);

une requête en annulation d'une décision du conseil municipal facilitant le lancement des travaux a été déposée devant le Tribunal administratif de Marseille

octobre 2022 :

une plainte contre X devant le parquet environnemental de Grenoble, contre le projet immobilier.

L'enquête est en cours.

Plusieurs autres de nos actions en sont encore au stade des enquêtes préliminaires donc avec la discrétion qui s'impose pour ne pas interférer de manière négative dans les investigations des forces de police et/ou de gendarmerie, nous n'en parlerons pas, le silence radio sur toute la ligne est de rigueur.

Relations avec les instances publiques

Nous avons eu au cours de ces dernières années énormément de contacts et des relations très prolifiques et cordiales avec l'ensemble des forces de police, de gendarmerie et de justice dans toutes les régions de France.

Cela à débouché sur des centaines d'enquêtes. Nos actions entreprises grâce à votre soutien et votre aide commencent à intéresser beaucoup de monde dans le domaine des médias et attire l'attention des instances judiciaires sur notre organisation par le sérieux avec lequel nous faisons avancer les dossiers.

Ainsi nous avons été invités à participer à plusieurs réunions et colloques organisés par les instances juridiques comme en 2022 et des associations citoyennes locales départementales et régionales.

Nous avons animé un stand au salon des lanceurs d'alerte où nous avons rencontré et discuté avec beaucoup de visiteurs et présenté notre organisme.

Nous avons également des rapports excellents avec l'ensemble des médias, beaucoup de journalistes d'investigation et nous avons un certain écho auprès des organes de presse locaux départementaux et nationaux.

Remerciements et félicitations

Nous voulions prendre le temps comme l'an dernier pour vous remercier et de vous féliciter pour votre implication votre investissement personnel dans le fonctionnement de notre organisme.

Nous avons parcouru ensemble depuis tous ces nombreux mois un chemin important mais la route est encore très longue et tortueuse pour parvenir à faire cesser les pratiques ignominieuses et scandaleuses d'une partie de nos politiques.

En effet de plus en plus d'affaires sont mises à jour et portées sur le devant de la scène non pas que le nombre des actes délictueux augmente de manière importante, ce qui est hélas le cas, mais simplement parce que de plus en plus de citoyens responsables et soucieux des règles, dont vous faites partie, ont décidé de ne plus se taire, de briser l'omerta en nous contactant et nous apportant les éléments qui vont nous permettre de monter les dossiers et de signaler aux forces judiciaires ces exactions, voire de porter plainte directement.

Vous vous êtes levés courageusement pour lutter contre toutes formes d'atteinte à la probité de la vie publique.

Nous savons plus que personne qu'il vous a fallu une certaine bravoure, une certaine force de conviction pour oser dénoncer ces pratiques et ces petits arrangements entre amis qui s'opèrent bien entendu au détriment de l'ensemble de la collectivité nationale.

Vous avez décidé de franchir le Rubicon alors qu'il vous aurait été plus confortable et plus facile de ne rien dire mais surtout de ne rien faire.

Votre temps, votre énergie votre courage et votre engagement sans faille nous sont très précieux. Vous avez décidé de jouer le rôle primordial du lanceur d'alerte dans le succès de notre association AC et nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous compter parmi nos membres. Vous êtes toujours prêts à poursuivre notre quête malgré les difficultés rencontrées, alors encore une fois, merci pour votre implication !

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier tous nos donateurs sans qui notre action serait rendue beaucoup plus laborieuse et compliquée car en effet pour finaliser un dossier faire un signalement et pour pouvoir déposer une plainte, il faut des conseillers juridiques et des avocats et le recours à leurs services coûte cher, même si nous avons dans l'ensemble de très bonnes relations avec les différents barreaux et ordres d'avocats.

En application de la loi de finance n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'argent c'est le nerf de la guerre, or comme nous ne voulons pas dépendre de subventions pour préserver notre indépendance, nous faisons appel aux dons individuels de manière anonyme.

Donc ces remerciements s'adressent à vous, tous ceux et toutes celles qui ont contribué quel que soit le montant à financer nos actions, encore une fois un grand merci à toutes et à tous.

Habituellement nous avons à nous prononcer sur le rapport moral pour sa validation ou pas, mais comme tous les votes sont enregistrés sur la plateforme Balotilo depuis ce matin 10h00 les résultats ne seront annoncés qu'après la clôture du scrutin à 20h30, ce sera ainsi pour le rapport financier et toutes les autres sollicitations, la nomination des nouveaux administrateurs et vérificateurs aux comptes, la modification de nos statuts.

Les membres présents à notre Assemblée Générale Ordinaire ont déjà tous voté sur Balotilo.

Intervention de Bernard Franconville nous attendons donc les résultats des différents scrutins nous allons donner la parole aux administrateurs afin qu'ils se présentent et nous donnent leur avis sur la corruption, sans développer sur des cas particuliers, et sur la façon d'optimiser nos actions.

Intervention de Danièle Jager Weber maître en droit public, enseignante a rejoint AC en août 2021 suite à un article paru dans le RL journal local j'ai contacté Marcel car je venais de faire chou blanc suite à un signalement sans suite au procureur sur les agissements du 1^{er} adjoint de ma commune, et ça a marché tout de suite. Je travaille actuellement sur 4 affaires en Moselle en cours d'instruction donc je n'en dirais pas plus par discrétion et pour protéger les lanceurs d'alerte, Marcel est au courant, je fais progresser les choses, j'ai été retardée par un petit souci de santé mais cela va mieux .

Bernard Franconville on comprend la confidentialité qui entoure le montage des dossiers, quelles sont tes attentes par rapport au fonctionnement d'AC des propositions des idées.

J'ai dit quelque chose à Philippe ce matin au sujet des statuts, parce que les gens ne vont pas forcément sur le site AC pour les consulter. Par ailleurs je suis présidente d'une association et j'envoie systématiquement les statuts aux

adhérents ça permet de les accueillir et qu'ils soient au fait du fonctionnement et des choix d'action de notre association.

Graziella Stefana c'est noté la trésorière que je suis en prend acte.

Intervention de Jean Pierre Steiner ancien d'Anticor, j'ai été enrôlé par notre ami Marcel pour poursuivre notre lutte contre la corruption je suis un ancien commissaire de police principalement spécialisé en délinquance financière et en la lutte contre la corruption ma dernière fonction était en Aquitaine directeur régional des polices financières. Je suis à votre disposition pour toute remarque pour toute étude de dossier et action contre la corruption, car la meilleure façon de lutter contre les corrompus c'est de s'attaquer directement au terrain c'est-à-dire aux corrupteurs car sans eux il n'y aura plus de corrompus.

Intervention de François Verchère On est tous atterrés par ce qui se passe et ce que l'on voit en matière de corruption à tous les échelons je reste persuadée qu'il faut intervenir rapidement et le plus tôt possible il y a de plus en plus de maires de petites communes qui ignorent totalement ce qu'est un conflit d'intérêt ils font une confusion entre les intérêts privés et ceux de la collectivité communale et demain ils peuvent se retrouver députés, conseillers départementaux ou régionaux et alors on se retrouvera avec des ministres comme ceux qu'on a déjà connu et qui sont capables de tout ou à peu près. J'essaye de regarder dans ma région en Loire atlantique les petites affaires pour essayer d'arrêter un peu les choses. Ce que je voulais dire ce soir c'est qu'il y a un point qui m'intéresserait particulièrement et s'il y a des personnes qui sont partantes la dessus c'est d'être capables au-delà des plaintes de porter des revendications qui seraient inscrites dans la loi et je pense à deux choses en particulier, il devrait y avoir une inéligibilité quasi à vie dès lors qu'il y a une condamnation pour atteinte à la probité je pense qu'on devrait rédiger quelque chose et porter ou faire porter de manière à ce que cela évacue clairement et simplement les gens je pense à Jérôme Cahuzac en particulier qui juge que comme il a payé en gros eh bien il pourrait revenir, quand on a été condamné pour atteinte à la probité il est inadmissible selon moi de prétendre à nouveau être en responsabilité de gestion. Dans les associations on appelle cela un plaidoyer, cela me semble important d'y réfléchir. Le second point c'est la question de l'agrément vous savez, sans reparler de notre sombre affaire avec Anticor, le problème pour une association anticorruption, c'est que c'est le

gouvernement qui donne cet agrément alors que quel que soit le gouvernement il n'aura pas envie de donner cet agrément à une association qui risque de lui chercher des poux dans la tête. Je me suis entretenue avec des juristes sur la question il faudrait que l'on propose quelque chose que ce ne soit pas le gouvernement ni la HAVP non plus qui décide ça pourrait être de calquer sur les actions en faveur de la défense de l'environnement par exemple, dès lors que l'association a une certaine durée d'existence et présente un dossier sérieux le magistrat en charge de l'enquête pourrait donner son aval pour l'agrément. On pourrait travailler sur le deuxième point-là et que nous soyons porteurs de propositions pour faire changer la loi.

Marcel Claude est tout à fait d'accord j'en avais déjà parlé en 2012 une fois condamné ça doit être fini, dans beaucoup de pays c'est le cas il n'y a qu'en France que cela se passe ainsi. J'irai beaucoup plus loin par exemple quand il y a une enquête faite contre un élu il faut délocaliser car on s'aperçoit que parfois les enquêteurs sont cul et chemise avec les élus du secteur, les dés sont alors totalement pipés et on perd un temps fou, idem pour les juges on a un exemple en Lorraine où au fur et à mesure de sa promotion il va de Metz à Thionville puis à Strasbourg et il revient toujours dans le même panier de crabes. Il faut aussi que les affaires soient traitées rapidement par exemple dans l'année, car quand un élu est accusé de quoi que ce soit, s'il n'y est pour rien il faut qu'il puisse sereinement poursuivre son mandat, par contre à l'inverse il faut le mettre de suite sur la touche sans quoi il va continuer ses malversations, souvent on a aussi affaire à de véritables spécialistes qui sont plusieurs fois condamnés et qui recommencent et persistent en toute impunité. Ça serait bien de composer un groupe de réflexion, faire un plaidoyer, et le porter devant nos parlementaires à l'Assemblée et au Sénat.

Intervention d'Eric Darques Sur l'inéligibilité à vie au nom de l'individualisation des peines il est interdit en France de prononcer une inéligibilité à vie, par contre ce qui serait possible de créer d'une clause d'éligibilité elle tout à fait légale : le fait de n'avoir jamais été condamné pour des faits liés au détournement d'argent public, une case en plus dans le casier judiciaire, à présenter à chaque fois que vous vous postulez à une élection, c'est une sorte de passeport électoral validant chaque candidature.

Intervention de Bernard Franconville Tous ces points qui ont été proposés vont faire l'objet d'un compte rendu qui pourra être complété si besoin est, pour

ensuite aller dans le sens que proposait Françoise création d'un groupe de réflexion et faire des propositions concrètes dans un premier temps au CA et ensuite les porter et les faire aboutir.

Intervention de Jean Pierre Steiner Exemple de plaidoyer pour reprendre ce que dit Françoise j'ai toujours été surpris sur la cause des fraudes et de l'intérêt personnel pris principalement dans le cadre des passages des marchés publics bien que pour l'essentiel il y ait des commissions d'attribution avec participation des oppositions qui peuvent ainsi intervenir mais hélas sans éliminer totalement la corruption surtout quand les dirigeants des communes utilisent le marché de gré à gré beaucoup moins contraignant car le cadre réglementaire est moins restrictif que dans un marché organisé classique. Il faut généraliser l'obligation de faire la communication officielle publique sur les termes, les destinataires et les montants de ces marchés de gré à gré.

Intervention de Danièle Jager Weber Il en est de même avec les PLU mis en place dans les communes (plan local d'urbanisme qui détermine si les terrains sont constructibles ou pas et fait varier ainsi leur valeur de manière très importante) Ils peuvent être modifiés à la convenance des maires qui s'arrangent au profit de leurs familles et leurs amis et bien souvent au détriment d'autres administrés, ça devient dans certaines communes une arme anti opposition.

Intervention de Christine Lavigne du cadet il faudrait aussi limiter le nombre des mandats dans le temps.

Intervention de Marcel Claude avec l'instauration des groupes de communautés de communes les décisions se prennent à l'échelon supérieur et certains petits malins l'ont bien compris en délaissant les postes de maires pour ceux de présidents des communautés de communes.

Intervention de Jean Pierre Steiner il y a aussi les actions du lobbying envers les parlementaires qui méritent une surveillance particulière et qui est aussi souvent à l'origine de corruptions.

Intervention de Chantal Ladenburger ancienne d'Anticor j'en suis partie pour les mêmes raisons que Marcel et Graziella après la démission d'une grande partie du CA. Je me suis mise en retrait pendant quelques temps pour des raisons

personnelles et j'ai repris avec AC le train en marche je me rattache un peu à vous et je suis à cheval entre le 67 et le 57.

Intervention de Patrick Dupont je vous entendais sur les problématiques des présidents de ComCom qui sont comme des empereurs en Bretagne comme ailleurs, j'étais gendarme pendant 35 ans, j'ai travaillé dans le domaine judiciaire un peu comme le commissaire Jean Pierre Steiner et j'ai commencé à trouver que cela devenait inquiétant quant aux affectations des enquêteurs qui restaient aux mêmes endroits pendant des années et effectivement certains magistrats tournent en rond dans un mouchoir de 50 kilomètres mais comme c'est dans les statuts on ne peut pas y faire grand-chose. Mais quand il y a des dossiers sensibles un peu particuliers les patates chaudes sont refilées aux nouveaux arrivants ou aux personnes qui ne sont pas du coin. J'ai trainé mes guêtres à Anticor où j'étais co référent du Finistère à partir de 2016 j'ai eu à traiter des dossiers qui ont eu un retentissement national. Sur l'état de la corruption je viens de l'évoquer dans certains cas il faudrait réviser certains statuts, mais là il faut en parler avec le directeur de la police nationale et celui de la gendarmerie, ou encore celui des services des douanes et de l'administration en général où il y a beaucoup à faire c'est un grand chantier, je n'accuse pas les fonctionnaires la plus part d'entre eux fait parfaitement son travail mais lorsqu'il y a une affaire un peu compliquée on la refile aux nouveaux qui viennent d'arriver ou qui font un court séjour en unité judiciaire. Dans le fonctionnement d'AC les attentes c'est plus d'adhérents car l'argent c'est le nerf de la guerre mais également des gens qui participent qui nous aident. En Bretagne il y a pas mal d'initiatives localement il y du travail c'est un peu comme partout la lutte contre la corruption c'est un fait de résistance il y a un investissement des risques à prendre et beaucoup de travail derrière.

Intervention de Danièle Jager Weber je reviens sur les présidents des communautés d'agglomération le gros soucis ce sont des endroits où il n'y a pas d'élection directe mais des nominations, sur le territoire de la Comcom chacun est élu dans sa commune où il fait du clientélisme pour se faire réélire, ensuite c'est de la tambouille interne de la Comcom où chacun s'arrange, toi tu seras vice-président, toi président, toi tu auras le Sivom etc etc ; ce système les rend irresponsables vis-à-vis des populations, il faudrait reformer l'élection des membres communautaires pour les rendre enfin responsables devant les populations sinon ils continuent à faire de qu'ils veulent et notamment parfois de très grosses bêtises. Dernière chose il faudrait aussi enfin que nos élus acceptent

de se former surtout qu'on a instauré dans toutes les collectivités territoriales des crédits formation qui ne sont hélas jamais utilisés ou si peu car ils estiment qu'ils sont au-dessus de ça et qu'ils n'en n'ont pas besoin, beaucoup de prises illégales d'intérêt et de conflits d'intérêt pourraient être évités.

Intervention d'Eric Darques pour un élu qui débute dans un conseil municipal la formation devrait être obligatoire au moins pour son premier mandat. Danièle à raison il y a beaucoup de maires notamment dans les petites communes où il n'y a pas une fonction publique avec des services juridiques qui soient capables de leur dire attention vous n'avez pas le droit de faire comme ça, eh bien le maire va solliciter son beau-frère pour tels ou tels travaux dans la commune et ça tombe sous le coup de la loi c'est une prise illégale d'intérêt et pour le beau-frère il y a un recel, cela devient compliqué à un moment mais dans les petites communes ils trouvent souvent l'excuse j'oserais dire à juste titre : qu'ils ne savaient pas c'est pour cela que la formation devrait être obligatoire je m'insurge assez souvent contre nos sénateurs et nos députés qui ne connaissent pas le moindre article de notre constitution de notre loi fondamentale et qui s'accommodent encore avec la loi immigration ils viennent pondre des articles de loi sans imaginer un seul instant que le juge suprême cad le conseil constitutionnel va les retoquer et c'est ce qui est arrivé. C'est une méconnaissance crasse, ce sont quand même des sénateurs et des députés, une méconnaissance crasse des mécanismes de notre loi fondamentale et c'est pareil à plus petit niveau pour les maires, un exemple rassurant ou inquiétant à la métropole européenne de Lille où son président impliqué dans une affaire de prise illégale d'intérêt a déclaré n'avoir pas été mis au courant par ses services, comme personne ne l'a averti alors il a plongé mais de bonne foi (doit on le croire ?) pourtant la M.E.L. c'est 2500 fonctionnaires dont 9 personnes au service juridique s'il n'a pas été mis au courant je pense que c'est qu'il n'a pas voulu y être.

Bernard Franconville pour aller dans le même sens après avoir rencontré un magistrat dans le 05 les affaires venaient en grande partie de l'incompétence des élus des petites communes qui faisaient ce qu'ils pouvaient sans avoir cherché le cadre juridique qui accompagnait les affaires la question de la bonne foi mauvaise foi se posait et il a rajouté que 80 %des élus des petites communes sont incompétents et commettent des erreurs qui entraînent d'éventuelles poursuites. Une autre association avec qui nous sommes en contact Ethicpol nous avons été invités à leur assemblée générale en 2022 a fait un choix particulier c'est d'aller en direction des élus minoritaires des élus d'opposition

pour les aider à débroussailler les cheminements assez complexes pour savoir comment accéder à une formation. C'est un choix que nous n'avons pas fait

Intervention de Norbert Guillot sur la complexité de CGCT, (code général des collectivités territoriales, censé régir l'administration de nos communes et territoires) et de certaines de ses exceptions consenties aux petites communes dans le cadre de la prise illégale d'intérêt et du conflit d'intérêt j'en avais fait une liste à l'époque à Anticor. J'enverrai à Philippe pour qu'il la transmette à tous les administrateurs, je vous recommande aussi de vous abonner au SMACL (l'assurance des collectivités à voir sur <https://www.smacl.fr/>) qui envoie tous les mois une liste où ils sont intervenus dans les affaires d'atteinte à la probité.

Intervention de Philippe Mousnier pour recadrer le débat et retrouver l'ordre du jour qui a un peu été chamboulé à savoir la modification de nos statuts et les nouvelles nominations car si le vote est déjà fait sur Balotilo et toujours en cours jusqu'à 20h30 il faut que, ce me semble un minimum, nous en parlions un peu en séance plénière,.

Discussion autour des modifications suppressions et rajouts des différents articles de nos statuts soumis à l'approbation de notre assemblée et validés par le vote en cours.

Modification de nos statuts

ARTICLE 9 – Ressources et cotisation annuelle

-les produits de dons

Les dons d'un montant inférieur à 3 001 € sont acceptés sur décision du bureau qui en informe le conseil d'administration pour validation. Pour les montants de 3 001 € à 10 000 € le conseil d'administration doit donner son aval avant toute acceptation du don.

Le montant total par an du don ne doit pas dépasser 10 000€ par personne.

11-5. Attributions

Les anciens présidents qui ne sont pas ou plus membres du CA peuvent siéger de droit lors des CA, sans qu'ils soient comptés au nombre des administrateurs :

- *Ils participent librement aux différents débats pour partager leur expérience,*
- *Ils ne prennent pas part aux différents scrutins.*

ARTICLE 12 – Le Conseil d’Administration

Article 12-1 Composition

Le Conseil d’Administration est composé d’un maximum de 17 administrateurs élus pour une durée de 3 ans.

Chaque électeur devra cocher les personnes de son choix. Tout bulletin proposant plus de personnes ou moins de personnes que le nombre demandé sera considéré comme nul. Le total de chaque candidat sera calculé à partir du total des bulletins valides sur lesquels il aura été coché.

Nul ne peut, à l’exception des membres fondateurs, exercer de responsabilités au sein du Bureau de l’association, s’il n’est pas membre depuis 6 ans au moins (deux mandats complets) et à jour de cotisation.

12-2 Élection du conseil d’administration

Tout nouveau candidat au Conseil d’administration doit avoir adhéré au moins trois ans avant l’élection et être à jour de cotisation. Toutes les candidatures sont examinées et validées par le CA qui ensuite les propose au vote de l’Assemblée Générale pour approbation.

– Les candidatures individuelles au Conseil d’administration doivent être adressées au Président de l’Association, au plus tard quinze jours avant la tenue de l’Assemblée Générale.

– Le président doit faire un appel à candidature.

-Chaque candidat doit faire parvenir une profession de foi de quelques lignes.

Il est procédé à l'élection de chacun des membres du Conseil d'administration par un scrutin uninominal à un tour. Sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

12-5 Réunions du Conseil d'Administration

Pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement les administrateurs présents ou représentés doivent correspondre à un quorum de 25% de l'ensemble des administrateurs.

Le Président ou son représentant, dirige les discussions, s'assure que les statuts sont bien observés et veille au suivi de l'ordre du jour. Les décisions sont prises, lors du premier tour à la majorité absolue des présents et représentés et à la majorité simple au deuxième tour.

Le compte rendu des débats est envoyé à l'ensemble des administrateurs dans un délai de trente jours ouvrables suivant la tenue du Conseil d'Administration.

Les administrateurs ayant participé aux débats disposent de quinze jours ouvrables dès la réception du compte rendu pour faire part de leurs observations.

Celles-ci seront examinées par le Bureau national lequel statuera sur leur recevabilité et modifiera si besoins est le compte rendu.

Validation par le CA le 12 juin 2021

13-3 Attributions et durée du mandat

Chaque année, il se prononce sur le rapport moral rédigé par le Secrétaire national et le rapport financier rédigé par le Trésorier ainsi que sur les rapports d'orientations budgétaires (budget prévisionnel) et stratégiques, avant de les soumettre à l'Assemblée générale.

Au préalable, le rapport financier et ses documents annexes, devront faire l'objet d'une vérification détaillée par deux vérificateurs nommés lors de l'assemblée générale.

14-6. Chaque année le président présente la question de confiance au Conseil d'Administration

Chaque année, le Président remet en cause sa présidence devant le Conseil d'administration. Il expose son action et les résultats du travail du bureau et du Conseil d'Administration. Il remet en cause son mandat et demande aux administrateurs de lui renouveler leur confiance.

Le vote s'exprime par bulletins secrets, néanmoins le vote se fait à main levée lorsque le CA se réunit en visio-conférence. La majorité simple suffit pour renouveler la confiance au président.

ARTICLE 3 – Objet social de l'Association ANTI-CORRUPTION

Il est formé une association entre les soussignés, ainsi que les personnes physiques ou morales qui adhéreront par la suite aux présents statuts.

C'est une association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour objet :

-de lutter contre la corruption et plus particulièrement celle afférente aux milieux politiques et aux élus de la nation, (sous le terme de corruption, l'association vise toutes les formes de malversations et de manquements, notamment conflits d'intérêts, abus de biens sociaux, trafics d'influence, détournements de fonds publics, prises illégales d'intérêts et plus généralement toute infraction à la probité publique.)

– de veiller au bon usage de l'argent public et de dénoncer tous les gaspillages,

– de veiller à ce que les subventions ne faussent pas le marché et ne favorisent pas le clientélisme,

– de vérifier que l'attribution des marchés publics est faite dans les règles et ne permet pas le favoritisme,

– de mener des actions en vue de promouvoir l'éthique en politique et la défense de l'intérêt général,

– de vérifier la mise en œuvre effective de la Charte de l'environnement inscrite au préambule de la Constitution qui affirme que « la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation » et notamment son article 7 : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

-de protéger, écouter, et aider les lanceurs d'alerte dans la mesure du possible,

-de collaborer en toute indépendance avec les journalistes d'investigation travaillant sur les problématiques touchant l'objet social,

– de signaler à la Justice tout manquement à la probité et à l'éthique en politique,

– de produire de l'information sur ces thématiques et de mener des actions ayant un rôle d'éducation, de formation et de prévention à destination de tous les citoyens et des élus des collectivités locales,

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

Que la préservation, la défense de la santé publique et la protection de nos concitoyens en matière de santé environnementale, de menaces de santé publique doivent être recherchées au même titre que tous les autres intérêts fondamentaux de la Nation.

La désignation pour 2024 des deux vérificateurs aux comptes par le vote de l'assemblée sur proposition du bureau

Madame Catherine VIERLING 57400 SARREBOURG Grand Est

adhérente n°45 depuis septembre 2021

Madame Christine LAVIGNE DU CADET 64320 SENDETS Nouvelle Aquitaine
adhérente n° 165 depuis décembre 2022

Résultats du scrutin dans quelques minutes Bernard Franconville demande si dans cette attente quelqu'un veut prendre la parole sur les diverses propositions le fonctionnement.

Eric Darques revient sur les durées qu'il a souhaité voir appliquer (les délais de 3 ans et 6 ans) pour pouvoir accéder aux organes dirigeants de notre association en expliquant qu'une formation sur le terrain en mouillant sa chemise est selon lui indispensable pour avoir une connaissance permettant de bien administrer notre association et d'en assurer ensuite le cas échéant sa direction.

Graziella précise que tous les éléments pour permettre le vote sur Balotilo en toute connaissance de cause ont été envoyés par mail à tous les membres (ayant au moins 3 mois d'ancienneté et à jour de cotisation) depuis la mi-janvier et qu'ils avaient la possibilité d'interroger Philippe par retour de mail en cas de doute, et un rappel a été fait lors de l'envoi de la procédure de vote ce matin à l'ouverture du scrutin.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Fin du vote : jeudi 22 février 2024 à 20h30

Électeurs inscrits : 193 (dont 14 courriels en erreur) soit 179 effectifs (à jour de cotisation et ayant au moins 3 mois d'ancienneté)

Abstentions : 109

Participation : 39% (70 votes exprimés)

Nomination de M. Jean Pierre STEINER comme administrateur

Le « oui » (98%) l'emporte sur le « non » (2%).

Nombres de voix :

Oui : 65

Non : 1

Ne se prononce pas : 4

Nomination de M. Patrick Dupont comme administrateur

Le « oui » (98%) l'emporte sur le « non » (2%).

Nombres de voix :

Oui : 64

Non : 1

Ne se prononce pas : 5

Nomination de Mme Danièle Jager Weber comme administratrice

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 64

Non : 0

Ne se prononce pas : 6

Nomination de Mme Chantal Ladenburger comme administratrice

Le « oui » (98%) l'emporte sur le « non » (2%).

Nombres de voix :

Oui : 64

Non : 1

Ne se prononce pas : 5

Modification de nos statuts des articles cités dans l'ordre du jour

ARTICLE 9 – Ressources et cotisation annuelle

ARTICLE 11-5. Attributions

ARTICLE 12 – Le Conseil d'Administration

ARTICLE 3 – Objet social de l'Association ANTI-CORRUPTION

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 62

Non : 0

Ne se prononce pas : 8

Nomination des deux vérificateurs aux comptes sur proposition du CA

Madame Catherine VIERLING 57400 Sarrebourg Grand Est
adhérente n°45 depuis septembre 2021

Madame Christine LAVIGNE DU CADET 64320 SENDETS Nouvelle Aquitaine
adhérente n° 165 depuis décembre 2022

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 65

Non : 0

Ne se prononce pas : 5

Approbation du rapport moral

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 63

Non : 0

Ne se prononce pas : 7

Approbation du rapport financier, Quitus à notre trésorière, Validation du budget prévisionnel 2024/2025

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 63

Non : 0

Ne se prononce pas : 7

Rappel

193 inscrits dont 14 adresses mail erronées soit 179 effectifs

109 abstentions et 70 suffrages exprimés

Philippe Mousnier remercie tous les membres de leur participation et de leur investissement dans notre cause car il faut un certain courage et une obstination persistante pour oser se lever contre la corruption avec tous les risques de représailles que cela peut engendrer à titre personnel.

Marcel Claude je suis très content de la tournure que prennent les choses quand je vois comment nous avançons depuis plus de trente-deux mois maintenant, nous sommes vis-à-vis des médias de plus en plus visibles et écoutés, la prochaine étape, que proposait Françoise en parlant de plaidoyers, c'est nous déplacer pour aller faire des propositions au niveau de l'état et faire évoluer les choses dans le bon sens, en matière d'agrément il faut que l'état change les règles comme cela avait été évoqué lorsque nous avons été reçus et entendus à l'Assemblée Nationale il y a 2 ans. Je tiens à remercier tous nos membres, nos sympathisants, nos lanceurs d'alerte pour la part qu'ils ont prise dans l'élaboration des différents dossiers ainsi que toutes les personnes qui nous aident dans le cheminement de nos affaires.

Je vous souhaite à tous une bonne fin de soirée.

Fin de notre assemblée générale 2024.